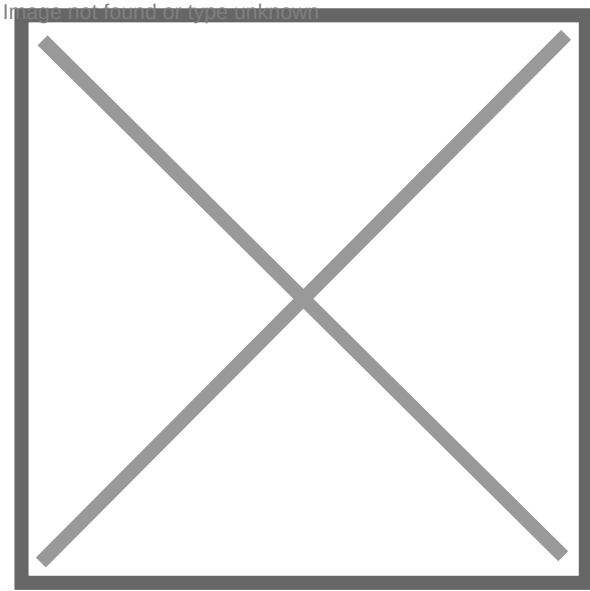




Honoraire d'avocat prudhomme abusif

Par **TAQUETP**, le **22/09/2010** à **08:36**

Bonjour, j'ai été licencié abusivement pour faute grave le 25/06/2010 par mon entreprise, j'ai donc pris un avocat pour aller au prudhomme, celui-ci m'a fait signer une convention d'honoraire dont je n'ai eu aucun exemplaire, il m'a demandé 3750€ dès le début au premier rdv, le 10/09/2010 il y a eu la conciliation et mon patron s'apercevant de son erreur, a négocié avec moi pour me verser 90000€, donc il n'y a pas eu de procès et la seule chose que mon avocat a faite c'est envoyer une lettre de plainte au prudhomme pour licenciement abusif, je l'ai vu 1h en rdv, et il n'était pas présent en personne à la conciliation, il avait délégué une jeune avocate sans expérience qui connaissait peu mon dossier, cela dit il me réclame maintenant 12% HT de cette somme donc 12900€ TTC soit au total 16650€, je n'ai pas la convention d'honoraire et je ne peux donc vérifier ce que j'ai signé. À l'époque où j'ai signé celle-ci j'étais dans une grosse dépression due à mon licenciement sous antidépresseur, puis je renégocie mes honoraires avec mon avocat? et si il refuse puis je me plaindre du côté exorbitant de cette somme vu le travail effectué??? et à qui puis je faire valoir mes droits, on me dit que le bâtonnier pourrait être cette personne mais on me dit aussi que bâtonnier et avocat marche ensemble et donc peu de chance qu'il donne tort à un avocat, dois-je prendre encore un avocat? aidez-moi svp c'est urgent.